

- ^c L'Australie était représentée par sa ministre des affaires étrangères. La Chargée d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne s'est exprimée au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays ci-après : Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Monténégro, République de Moldova, Serbie et Ukraine.
- ^d Afghanistan, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Ouzbékistan, Pakistan et Turquie.
- ^e Le représentant de la délégation de l'Union européenne s'est exprimé au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays ci-après : Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Monténégro, République de Moldova, Serbie et Ukraine.
- ^f Afghanistan, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Ouzbékistan, Pakistan et Turquie.
- ^g Le Chef de la délégation de l'Union européenne s'est exprimé au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays ci-après : Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, République de Moldova, Serbie et Ukraine.
- ^h Afghanistan, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan et Turquie.
- ⁱ Le représentant du Kazakhstan s'est exprimé en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011).
- ^j Le Directeur exécutif de l'ONUDC a participé à la séance par visioconférence depuis Vienne. Le Chargé d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne s'est exprimé au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays ci-après : Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Monténégro, République de Moldova, Serbie, Turquie et Ukraine.

18. La situation au Myanmar

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu trois séances au titre de la question intitulée « La situation au Myanmar », qui ont pris la forme de séances d'information²⁷². En 2018, il n'a adopté aucune décision au titre de cette question. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions. En outre, le Conseil de sécurité a effectué une mission au Bangladesh et au Myanmar du 28 avril au 2 mai 2018²⁷³.

En 2018, le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général, du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Ambassadrice de bonne volonté du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Président de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar. Il s'est intéressé particulièrement à la sécurité, à la situation humanitaire et la situation des droits humains dans l'État rakhine, au statut des Rohingyas réfugiés au Bangladesh et déplacés à l'intérieur de leur propre pays

et aux conditions nécessaires à leur retour, aux restrictions imposées à l'accès humanitaire, aux progrès faits par le Gouvernement du Myanmar dans l'application des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine comme moyen de s'attaquer aux causes profondes de la crise et à la nécessité de faire en sorte qu'il soit rendu compte des crimes commis contre les Rohingyas.

Dans l'exposé qu'il a présenté au Conseil le 13 février 2018, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a indiqué que depuis que les violences avaient éclaté cinq mois auparavant, en août 2017, contraignant 688 000 Rohingyas à quitter le Myanmar pour le Bangladesh, les réfugiés continuaient d'affluer, quoique dans une moindre mesure, tandis que les actes de violence de grande envergure étaient en baisse²⁷⁴. Il a néanmoins insisté sur l'insécurité qui touchait les Rohingyas appartenant aux communautés bamar et rakhine et sur l'absence d'accès humanitaire aux zones touchées par le conflit. En outre, il a exhorté le Gouvernement à assumer un rôle directeur dans la promotion de la cohésion entre les communautés, à instaurer un environnement propice au dialogue et au respect des droits humains fondamentaux²⁷⁵. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a souligné que les conditions n'étaient pas propices au retour des réfugiés et des déplacés, et il a réclamé un

²⁷² Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

²⁷³ Pour plus d'informations sur la mission du Conseil au Myanmar et au Bangladesh, voir la section 33 de la première partie.

²⁷⁴ S/PV.8179, p. 2.

²⁷⁵ Ibid., p. 2 et 3.

renforcement de l'aide humanitaire. Il a également souscrit à l'approche à deux volets recommandée par la Commission consultative, le premier étant axé sur la citoyenneté et le rétablissement des droits des Rohingya, et le second, sur un développement sans exclusion visant à améliorer leurs conditions de vie²⁷⁶.

Lors de la séance d'information tenue le 28 août 2018, le Secrétaire général a réaffirmé que les conditions nécessaires au retour des réfugiés n'étaient pas réunies et il a demandé aux membres du Conseil de se joindre à lui pour exhorter les autorités du Myanmar à coopérer avec l'ONU et à garantir un accès immédiat, effectif et sans entrave de l'aide humanitaire. Il a ajouté que pour parvenir à une véritable réconciliation entre tous les groupes ethniques du pays, l'application du principe de responsabilité était primordiale. Dans le cadre de la politique d'engagement qu'il prônait pour encourager le Gouvernement à prendre des mesures constructives, son envoyée spéciale pour le Myanmar, nommée en avril 2018, avait commencé à tenir des consultations pour encourager le Gouvernement à prendre des mesures constructives, aider à désamorcer les tensions entre les communautés et renforcer la confiance²⁷⁷. L'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement a présenté brièvement les mesures prises aux fins de la mise en œuvre du mémorandum d'accord tripartite signé par le Gouvernement du Myanmar, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et qui devait permettre d'instaurer des conditions propices au retour volontaire des réfugiés et des déplacés²⁷⁸. L'Ambassadrice de bonne volonté du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a appelé l'attention des membres du Conseil sur la très grande insuffisance des financements destinés à l'action humanitaire internationale, les implorant de mobiliser un appui international plus important²⁷⁹.

Dans une lettre au Président du Conseil de sécurité datée du 16 octobre 2018, les représentants de la Côte d'Ivoire, des États-Unis, de la France, du Koweït, des Pays-Bas, du Pérou, de la Pologne, du Royaume-Uni et de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies ont demandé au Conseil de tenir une séance sur la situation au Myanmar et à la présidence de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar, d'informer

officiellement le Conseil de cette question, ce qui permettrait à ses membres de recevoir de plus amples renseignements sur la situation dans ce pays et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales²⁸⁰. Dans une lettre datée du 18 octobre 2018 qu'ils ont adressée au Président du Conseil de sécurité, les Représentants permanents de la Bolivie (État plurinational de), de la Chine, de la Fédération de Russie et de la Guinée équatoriale se sont opposés à cette requête, en affirmant qu'il n'entraînait pas dans le mandat de la mission de faire rapport au Conseil, qu'y accéder créerait un précédent fâcheux pour ce dernier, tout en affaiblissant le mandat de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme, et en empiétant sur les travaux de ces derniers²⁸¹.

Le 24 octobre 2018, le Président de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar a présenté les conclusions et les recommandations que la mission a formulées dans son rapport daté du 12 septembre 2018, en appelant l'attention sur les violations systématiques des droits humains dans les États de Kachin, Rakhine et Shan, ainsi que sur les violations graves du droit international humanitaire qui étaient principalement le fait des forces armées du Myanmar et qui, selon les auteurs du rapport, pourraient relever de la catégorie des crimes les plus graves en droit international²⁸². Le Président a demandé au Conseil de saisir la Cour pénale internationale de la situation au Myanmar ou d'établir un tribunal international ad hoc, et d'imposer des sanctions ciblées aux principaux auteurs de crimes graves au regard du droit international²⁸³. L'ordre du jour provisoire a été adopté lors d'un vote de procédure au début de la séance²⁸⁴. Dans les déclarations qu'ils ont faites avant et après le vote, les représentants de la Bolivie (État plurinational de), de la Chine, de la Fédération de Russie et du Kazakhstan ont exprimé leur opposition à la tenue de cette séance, affirmant qu'elle outrepassait le rôle du Conseil, tel que prévu par la Charte des Nations Unies²⁸⁵. Les membres du Conseil qui avaient voté pour l'ordre du jour provisoire

²⁸⁰ S/2018/926.

²⁸¹ S/2018/938.

²⁸² A/HRC/39/64.

²⁸³ S/PV.8381, p. 4 à 6.

²⁸⁴ Pour plus d'informations concernant les votes de procédure sur l'ordre du jour, voir la section II.A de la deuxième partie.

²⁸⁵ S/PV.8381, p. 2 (Chine), p. 2 et 3 (Fédération de Russie), p. 4 (Bolivie [État plurinational de]) et p. 20 et 21 (Kazakhstan). Pour plus d'informations sur les relations avec l'Assemblée générale, voir la section I de la quatrième partie.

²⁷⁶ Ibid., p. 3 et 5.

²⁷⁷ S/PV.8333, p. 2 à 4.

²⁷⁸ Ibid., p. 4 et 5.

²⁷⁹ Ibid., p. 5 à 7.

ont quant à eux souligné l'importance de cet exposé au regard de la responsabilité qui incombait au Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales²⁸⁶.

²⁸⁶ S/PV.8381, p. 3 et p. 7 (Royaume-Uni), p. 8 (Pays-Bas), p. 10 (États-Unis), p. 11 (France) et p. 18 (Pérou).

Séances : la situation au Myanmar

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8179 13 février 2018			Bangladesh, Myanmar	Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^a	
S/PV.8333 28 août 2018			Bangladesh, Myanmar	Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement, Ambassadrice de bonne volonté du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	Secrétaire général, tous les membres du Conseil ^b , tous les invités	
S/PV.8381 24 octobre 2018	Lettre datée du 16 octobre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de la Côte d'Ivoire, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Koweït, des Pays-Bas, du Pérou, de la Pologne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et		Bangladesh, Myanmar	Président de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar	Tous les membres du Conseil, tous les invités	Vote de procédure (art. 9) 9-3-3 ^c

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	d'Irlande du Nord et de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/926)					
	Lettre datée du 18 octobre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de la Bolivie (État plurinational de), de la Chine, de la Fédération de Russie et de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/938)					

^a Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a participé à la séance par visioconférence depuis Amman.

^b Le Royaume-Uni était représenté par son ministre d'État pour le Commonwealth et l'Organisation des Nations Unies.

^c *Pour* : Côte d'Ivoire, États-Unis, France, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Royaume-Uni et Suède ; *contre* : Bolivie (État plurinational de), Chine, Fédération de Russie ; *abstentions* : Guinée équatoriale, Éthiopie, Kazakhstan.

Europe

19. La situation à Chypre

En 2018, le Conseil de sécurité a tenu deux séances et adopté deux résolutions au sujet de la situation à Chypre. On trouvera dans le tableau ci-dessous de plus amples informations sur les séances,

notamment sur les décisions. Le Conseil a également tenu deux séances privées avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à